

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélanges
Nom commercial : Parafoam Remover

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

DL CHEMICALS
Roterijstraat 201-203
B-8793 Waregem - Belgium
T + 32 56 62 70 51 - F + 32 56 60 95 68
info@dl-chem.com - www.dl-chem.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : + 32 70 245 245

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/24), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Liquides inflammables, Catégorie 2 H225

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2 H319

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS02

GHS07

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Mentions de danger (CLP) :

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

Conseils de prudence (CLP) :

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur. Ne pas fumer
P280 - Porter un équipement de protection des yeux
P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin
P370+P378 - En cas d'incendie: utiliser de la mousse, Eau pulvérisée pour l'extinction

Phrases EUH :

EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande

Parafoam Remover

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
1,3-dioxolane	(Numéro CAS) 646-06-0 (Numéro CE) 211-463-5 (Numéro index) 605-017-00-2 (N° REACH) 01-2119490744-29	>= 90	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319
Aqua	(Numéro CAS) 7732-18-5 (Numéro CE) 231-791-2	<= 10	Non classé

Texte complet des phrases H: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation : Mettre la victime à l'air libre. En cas de symptômes respiratoires : Appeler un centre antipoison ou un médecin.
- Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec de l'eau savonneuse.
- Premiers soins après contact oculaire : Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.
- Premiers soins après ingestion : En cas d'ingestion massive, administrer immédiatement de l'eau tiède (1/2 litre), uniquement si la victime est parfaitement consciente/lucide, et faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Brouillard d'eau. Mousse résistant à l'alcool.
- Agents d'extinction non appropriés : Jet d'eau bâton. Poudre sèche.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Facilement inflammable.

5.3. Conseils aux pompiers

- Mesures de précaution contre l'incendie : Pas de flamme nue, pas d'étincelles et ne pas fumer.
- Instructions de lutte contre l'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Refroidir à l'eau pulvérisée les récipients exposés à la chaleur.
- Protection en cas d'incendie : Porter un appareil respiratoire autonome.
- Autres informations : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Ne pas fumer pendant l'utilisation.

6.1.1. Pour les non-secouristes

- Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.
- Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

Parafoam Remover

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau. Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Utiliser des récipients de rejet adéquats.
Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Pas de flamme nue, pas d'étincelles et ne pas fumer.
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Assurer une extraction ou une ventilation générale du local.
Conditions de stockage : Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.
Température de stockage : -30 - 40 °C
Chaleur et sources d'ignition : Conserver à l'abri de la chaleur.
Informations sur le stockage en commun : Acides forts, oxydants forts.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

1,3-dioxolane (646-06-0)		
Belgique	Nom local	1,3-Dioxolane
Belgique	Valeur seuil (mg/m ³)	62 mg/m ³
Belgique	Valeur seuil (ppm)	20 ppm

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Protection des mains:

Temps de pénétration à déterminer avec le fabricant des gants. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fabricant. Les gants doivent être remplacés après chaque utilisation et à la moindre trace d'usure ou de perforation

Type	Matériau	Perméation	Epaisseur (mm)	Pénétration	Norme
Gants jetables	Caoutchouc butyle	5 (> 240 minutes)	0.5		

Protection oculaire:

Type	Utilisation	Caractéristiques	Norme
Lunettes de sécurité	Gouttelettes	avec protections latérales	

Protection de la peau et du corps:

Type	Norme
tablier	

Protection des voies respiratoires:

Appareil	Type de filtre	Condition	Norme
Filtres à gaz	Type A - Composés organiques à point d'ébullition élevé (>65°C)	Si conc. dans l'air > 1 vol %, Si conc. dans l'air > limite d'exposition , Exposition à long terme	

Parafoam Remover

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830



RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: limpide
Masse moléculaire	: 74,08 g/mol
Couleur	: Incolore
Odeur	: caractéristique
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: 0,29
Point de congélation	: -95 °C
Point d'ébullition	: 76 °C (méthode OCDE 103)
Point d'éclair	: < 2,5 °C (ASTM92)
Température d'auto-inflammation	: 250 °C DIN 51794
Pression de vapeur	: 101 hPa
Densité relative	: 1,06
Masse volumique	: 1,06 g/m ³ à 20°C
Solubilité	: Eau: 500 g/l à 20°C
Viscosité, dynamique	: < 10 mPa.s à 40°C

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Acides forts et oxydants.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Peut former des mélanges vapeur-air inflammables.

10.4. Conditions à éviter

Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition. Ne pas surchauffer le produit.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts et oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Stable dans les conditions normales.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

1,3-dioxolane (646-06-0)	
DL50 orale rat	3000 mg/kg
DL 50 cutanée rat	9040 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	20,7 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Parafoam Remover

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

1,3-dioxolane (646-06-0)	
NOAEL (chronique, oral, animal/mâle, 2 ans)	75 mg/kg de poids corporel
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé
Parafoam Remover	
Viscosité, cinématique	< 9433962 mm ² /s

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

1,3-dioxolane (646-06-0)	
CL50 poisson 1	95,4 mg/l
CE50 Daphnie 1	772 mg/l
ErC50 (algues)	877 mg/l
NOEC chronique poisson	546,3 mg/l
NOEC chronique crustacé	197,4 mg/l
NOEC chronique algues	877 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

1,3-dioxolane (646-06-0)	
Log Pow	-0,37 à 20°C

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR

ADR	
14.1. Numéro ONU	1166
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	DIOXALAAN
	UN 1166 DIOXALAAN (1,3-dioxolane(646-06-0)), 3, II, (D/E)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	3
	
14.4. Groupe d'emballage	II
14.5. Dangers pour l'environnement	Dangereux pour l'environnement : Non
	Pas d'informations supplémentaires disponibles

Parafoam Remover

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : F1

Quantités limitées (ADR) : 1I

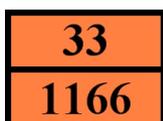
Quantités exceptées (ADR) : E2

Véhicule pour le transport en citerne : FL

Catégorie de transport (ADR) : 2

Danger n° (code Kemler) : 33

Panneaux oranges :



Code de restriction concernant les tunnels (ADR) : D/E

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour cette substance

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:

Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, Catégorie 2
H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande

MSDS Reach Annex II DL-Chem

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit